



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA STTR
24 janvier 2024

QUESTIONS-RÉPONSES DES CITOYENS

Question 1 (*M. Alexandre Lemerise*)

Est-ce que la STTR va se doter de nouveaux modes de paiement, comme l'utilisation de la carte de crédit ?

M. Dupuis explique que les équipements actuellement installés dans les autobus ont une technologie des années 2013-2014. Selon les règles de financement et subvention du gouvernement pour la réalisation de grand projet, la STTR doit garder en fonction ces équipements pendant 15 ans. Malgré ce fait, nous avons débuté nos réflexions pour un prochain changement d'équipement de paiement.

Question 2 (*M. Alexandre Lemerise*)

Est-ce que la STTR va apporter des changements à son réseau cette année ?

Il est effectivement prévu d'apporter des changements et d'améliorer le réseau. Si tout se déroule comme souhaité, les changements seront implantés en septembre 2024.